

Demande déposée le 23/08/2024

complétée le 17/09/2024

N° DP 57 631 24S0224

Surface de plancher : 0 m<sup>2</sup>

Par :	Monsieur DEMERLE Eric
Représenté par :	
Demeurant à :	2 rue Jacoby 57200 SARREGUEMINES
Pour :	entrée de parking Cf formulaire
Sur un terrain sis à :	4 rue Jacoby 57200 SARREGUEMINES
Références cadastrales :	12 0659

LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 février 2019, mis en révision le 28 mars 2022 et modifié le 07 novembre 2022,  
Et notamment le règlement de la zone Uc,

Vu les articles L.421-1, R.421-1 et R. 424-17 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 02 juin 2014 décidant de soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement de façade situés dans les zones U et 1AU du Plan Local d'Urbanisme,

Vu le volet patrimonial annexé au règlement du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Sarreguemines, qui classe le bâtiment objet de la demande en catégorie E - E3,

Vu les pièces complémentaires en date du 17 septembre 2024,

Vu l'avis favorable avec prescriptions de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle en date du 26 septembre 2024,

**ARRETE****ARTICLE 1 :**

Il n'est pas fait opposition aux travaux projetés sous réserve de respecter les prescriptions ci-dessous :

Les constructions remarquables et les ensembles urbains de constructions remarquables repérés sur le règlement graphique font l'objet de prescriptions spécifiques annexées au présent règlement sous forme d'un volet réglementaire patrimonial. Votre immeuble a été référencé comme immeuble de l'Entre-Deux-Guerres type E- E3 série 2 et des prescriptions architecturales ont été émises afin d'assurer la cohérence des éléments architecturaux et la meilleure conservation possible.

- Le pvc est interdit pour les menuiseries.
- Les fenêtres d'origine en bois, devront être conservées, restaurées ou être refaites à l'identique en respectant le modèle en place. Elles seront peintes en blanc cassé (RAL 9001).
- Les portes d'origine en bois ou en métal, seront conservées, restaurées et peintes dans une teinte sombre ou pastel.
- L'avis favorable avec prescriptions de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle en date du 26 septembre 2024.

SARREGUEMINES, le 27/09/2024

Le Maire,

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué

Christian DIETSCH